

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 8 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER et Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	37
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

### **2016-09-08 Dérogation au repos dominical dans les commerces**

*Rapporteur : Pierre OSER*

A la demande de l'association des commerçants de Delle, Joncherey et Grandvillars et des commerces cités.

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a fixé de nouvelles règles concernant les ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche.

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le



ID : 090-249000241-20161208-2016\_09\_08-DE

Désormais les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an à partir de 2016. Dès lors que la demande porte sur plus de 5 dimanches un avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunale est également requis. La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

En contrepartie, les salariés ont droit à :

- un salaire au moins double (soit payé à 200 % du taux journalier),
- et à un repos compensateur, équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là, payé dans le cadre du maintien du salaire mensuel.

Si le repos dominical est supprimé avant une fête légale, le repos compensateur doit être donné le jour de cette fête.

Dans les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup>, si un jour férié est travaillé (sauf pour le 1<sup>er</sup> mai), il est déduit des dimanches désignés par le maire, dans la limite de 3.

L'association des commerçants et artisans de Delle, Joncherey, Grandvillars a fait parvenir sa demande d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2017 aux communes de Delle, Joncherey et Grandvillars.

Cette demande porte sur les dimanches suivants :

15 Janvier 2017	à l'occasion des soldes d'hiver,	03 Décembre 2017	En raison des fêtes de fin d'année
11 juin 2017	pour la braderie des commerçants	10 Décembre 2017	
02 Juillet 2017	pour les soldes d'été	17 Décembre 2017	
27 août 2017	<b>Nuit d'été</b>	24 Décembre 2017	
10 septembre 2017		31 décembre 2017	
26 novembre 2017			

Les 11 juin et 27 août sont spécifiques à Delle pour respectivement la Braderie des commerçants et les Nuits d'été. Les autres dates ressortent du calendrier départemental.

#### → Commerces de vente automobile

Les services de l'Etat et de la chambre de commerce et d'industrie proposent pour 2017 de traiter à part le cas des concessionnaires automobiles.

Le calendrier proposé par ces instances a été soumis à l'avis des concessionnaires présents, notamment sur la ville de Delle, et il porte sur les dimanches suivants :

15 janvier 2017  
12 mars 2017  
11 juin 2017  
17 septembre 2017  
15 octobre 2017

Conformément à l'article R3132-21 du code du travail, les organisations d'employeurs et de salariés intéressées ont été saisies pour avis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité ~~des membres présents~~ décide :

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture dérogatoire des commerces de détail les dimanches 15 janvier 2017, 11 juin 2017, 2 juillet 2017, 27 août 2017, 10 septembre 2017, 26 novembre 2017, 3 décembre 2017, 10 décembre 2017, 17 décembre 2017, 24 décembre 2017, 31 décembre 2017. Pour les commerces de vente automobile les dimanches 15 janvier 2017, 12 mars 2017, 11 juin 2017, 17 septembre 2017, 15 octobre 2017 pour les communes de Beaucourt, Delle, Joncherey et Grandvillars.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 12 DEC. 2016

Le Président,



Le Président



